

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2011

Présents : J.L. SIMON, A.M. VIELLECROZE, P. GUILLOU, M. BUISSON, T. ROUGERIE, M.L. ALARCON, S. BARBUT, R. NEBOUT, P. PERPEROT, C. BOULLEY, C. SOUAL.

Absents : J.M. POULAIN, C. LEVEQUE, P. HOUDAS, R. BONAL.

Votants : 11

Philippe PERPEROT est élu secrétaire de séance.

Participation de Nathalie PASQUET

Convocation du 28 juin 2011.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 6 JUIN 2011.

INTERCOMMUNALITE

AVIS ET DISCUSSION SUR L'ADHESION DE LA COMMUNE A LA CAP.

Le Maire présente le compte rendu des rencontres avec les représentants de la communauté d'agglomération périgourdine (CAP).

Le document de compte rendu est joint au présent PV du conseil.

Il est demandé que l'adhésion définitive soit précédée par une phase de préparation et de négociation, compte tenu des précisions à apporter concrètement sur les services qui seront apportés aux habitants et sur l'apport notamment économique que représente l'entrée du territoire communal dans la CAP. Cette demande a été formulée à deux reprises aux personnes rencontrées. Elle a recueilli leur aval.

Il est précisé que la CAP représente une structure constituée et sérieuse capable d'apporter des services importants à la Commune.

Le Maire indique ses regrets qu'une option en terme de proposition préfectorale n'ait pas permis à la Commune et à la CCAIV d'adhérer à une communauté d'agglomération de plus grande ampleur pour le territoire périgourdin et ses habitants.

▪ **AVIS ET VOTE** concernant l'avis de la Commune sur la proposition n°11 de Madame la préfète exprimée dans le cadre du SDCI :

Le conseil municipal vote son accord pour l'adhésion de la commune d'Anesse et Beaulieu à la communauté d'agglomération périgourdine dans le cadre de la proposition n°11 du schéma départemental de coopération intercommunale.

Pour : 11 unanimité des conseillers présents.

Le conseil considère ne pas avoir à s'exprimer sur la proposition n°13 dans la mesure où la Commune est considérée comme exclue du territoire de la CCAIV dans cette

proposition. Dès lors cette proposition devient sans objet pour la Commune d'Annesse et Beaulieu.

▪ **AVIS ET VOTE SUR LA PROPOSITION N°43** concernant la suppression du Syndicat Intercommunal d'action sociale de St Astier (S.I.A.S.)

Après discussion et présentation des avantages et inconvénients liés à cette suppression, la Commune se prononce pour le maintien du S.I.A.S. de St Astier.

Pour : 10
Abstention : 1

▪ **AVIS ET VOTE SUR LA PROPOSITION N°63** concernant la fusion des syndicats du bassin de l'Isle en Dordogne à l'ouest de Périgueux, la commune se prononce favorable sur la proposition 63.

Pour : 11 unanimité des conseillers présents.

▪ **AVIS ET VOTE SUR LA PROPOSITION 77** concernant la fusion des syndicats intercommunaux d'adduction d'eau potable de Vergt, Douville et Coulouniex-Razac, la Commune se prononce défavorablement sur la proposition n°77.

Contre : 10 Abstention : 1

▪ **AVIS ET VOTE SUR LA PROPOSITION N°87** concernant la dissolution du SIVU concernant la dissolution du S.I.V.U. de Razac s/ L'Isle, la Commune se prononce favorablement à la dissolution du S.I.V.U. de Razac s/ l'Isle.

Pour : 11

▪ **Proposition n°94** : dissolution du Syndicat Intercommunal des transports scolaires de St Astier, la Commune émet un avis défavorable à la dissolution du S.I.T.S de St Astier.

Contre la dissolution : 10
Abstention : 1

▪ **Proposition n°4** du Préfet de la Gironde concernant le regroupement du SMETAE avec le SIETAVI 33, la Commune émet un avis défavorable à la proposition n°4 du Préfet de la Gironde.

Contre le regroupement : 11

PROPOSITION DE PROLONGATION DU CONTRAT D'AFFERMAGE AVEC LA SAUR

Pour la gestion des eaux usées avec une mission particulière sur l'intrusion des eaux pluviales.

Autorisation est donnée au Maire pour engager les démarches et signer les pièces administratives afférentes à ce projet.

PRIX DE VENTE DE LA MAISON DE M. FAVAREILLE

Approbation du conseil pour proposer un prix d'acquisition de la maison de 83 000 € TTC.

Pour : 11 unanimité des conseillers présents.

DESIGNATION D'UN ADJOINT REPRESENTANT LA COMMUNE POUR LA SIGNATURE D'UN ACTE ADMINISTRATIF

Concerne l'acquisition des terrains de madame BESNARD, accès et aménagements aux terrains de la future zone AU.

Monsieur Jean-Michel POULAIN reçoit pouvoir pour représenter la commune pour la signature de l'acte administratif d'acquisition des terrains de Madame BESNARD au « champs de Leypalou ».

**Pour : 9
Abstentions : 2**

FONDATION DU PATRIMOINE – TRAVAUX DES EGLISES

Après visite de Mme HANINEN (ABF) et M. Rémy PAULIN de la fondation du patrimoine et discussion , il apparaît que les Eglises ne sont pas en péril mais peuvent faire l'objet de travaux de réfection et d'embellissement.

Les travaux de réfection des façades de l'Eglise de Beaulieu et des façades de l'Eglise d'Annesse ont été chiffrées pour un montant de 21 640.40 € environ, montant équivalent aux dons récoltés par monsieur LABRUE.

L'artisan compétent, M. LACROIX CHARLU doit fournir des devis réactualisés pour une réalisation des travaux en octobre ou novembre 2011.

Le conseil municipal responsable de ces bâtiments, donne son accord pour que ces travaux soient réalisés.

Pour : 11 unanimité des conseillers présents.

QUESTIONS DIVERSES

Association de préservation du petit patrimoine d'Annesse et Beaulieu :

Demande d'autorisation de réaliser un recensement et un état des lieux des documents existants sur ce patrimoine de la Commune présentée par M. Jean-Marc DUCASSE.
Pour : 11

- Demande de M. LEPAPE, maire de La Chapelle Gonaguet pour que soit réalisée une opération de sécurisation de la voirie situé chemin de lansinade sur la commune d'Annesse et Beaulieu par pose d'une glissière de sécurité dans un virage dangereux.**
La Commune va faire étudier des solutions techniques qui pourraient être adaptées pour la sécurisation du virage.

□ Information du conseil municipal

Demande d'état de catastrophe naturelle pour les inondations du bourg (maison Favareille) en 2009. Réponse défavorable de Madame la Préfète.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.